

Un compte, une échéance

Bien des fautes ne tombent pas sous les arrêts de la justice humaine, par exemple : la médisance, l'orgueil, l'avarice... alors que Dieu les ajoute au débit de notre compte.

Comment solder ce compte, comment échapper à l'échéance ? En reconnaissant sa culpabilité devant Dieu et en cherchant le pardon et la délivrance auprès de Jésus ; il a porté sur la croix les péchés de ceux qui croient en Lui.

Les exigences étant celles de Dieu, la solution ne pouvait venir que de lui. Cette réponse, c'est Christ et son œuvre.

« Qui croit au Fils a la vie éternelle ; mais qui déso- béit au Fils ne verra pas la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui ».
(Evangile selon Jean, chapitre 3, verset 36)

Or « Dieu ne nous a pas destinés à la colère, mais à l'acquisition du salut par notre Seigneur Jésus Christ, qui est mort pour nous ».
(1^{re} Epître aux Thessaloniens, chapitre 5, verset 9)

« Il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui pour eux est mort et a été ressuscité ».
(2^e Epître aux Corinthiens, chapitre 5, verset 15)

Vous n'avez jamais lu une page de la Bible ?

Gratuitement

nous vous proposons « L'ÉVANGILE »
(une partie de la Bible).

Il suffit d'indiquer votre adresse ci-dessous
et de nous renvoyer ce dépliant.

Bibles

et Publications Chrétiennes

30 rue Châteauvert - BP 335

26003 VALENCE CEDEX France

Nom :

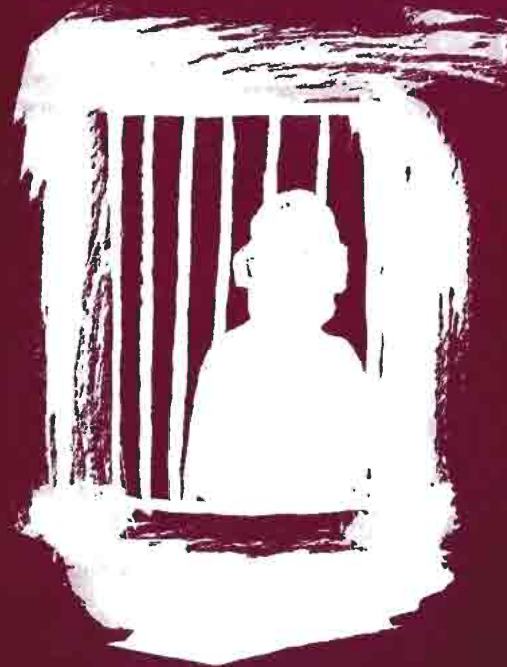
Prénom :

Adresse complète :

Cette diffusion biblique n'a d'autre but que de faire connaître
le message que Dieu adresse à chacun par sa Parole :

la Bible. Elle n'a aucun rapport avec les différentes sectes
qui cherchent à recruter des adeptes.

L'HOMME, UN "HORS LA LOI" ?



Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.

L'homme : un hors-la-loi ?

Chacun connaît les dix commandements, cette loi morale admirable, donnée par Dieu au Sinaï environ 1500 ans avant Jésus Christ : « *Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face... Honore ton père et ta mère... Tu ne tueras pas... Tu ne déroberas pas... Tu ne commettras pas d'adultère... Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain... ni rien qui appartienne à ton prochain* ». (Exode, chapitre 20, versets 3 à 17)

Le Seigneur Jésus Christ a merveilleusement résumé tous ces ordres divins de la manière suivante : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta pensée, et ton prochain comme toi-même* ». (Evangile selon Matthieu, chapitre 22, versets 37 à 39)

Combien le monde serait différent si chacun obéissait à cette loi et la réalisait dans sa vie ! On en est bien loin. D'une manière générale, l'être humain a toujours cherché à se soustraire à l'autorité de Dieu, à se mettre lui-même hors-la-loi.

Le principe humain

L'homme a remplacé les dix articles de cette loi par un principe qui pourrait s'énoncer ainsi :

Tu ne te feras pas prendre.

Ce commandement (qui reconnaît implicitement la loi) règle souvent dès l'école la vie de l'enfant. On peut dire que c'est aussi bien la devise des malfaiteurs de profession que celle d'innombrables « honnêtes gens ».

Voler, mentir, tromper son conjoint, frauder le fisc, falsifier des marchandises, tout cela n'est pas considéré comme mal, pourvu que personne ne le sache, qu'on ne perde ni sa clientèle, ni sa considération, et que les tribunaux n'aient pas à s'en occuper. Le mal, c'est de « se faire avoir ». C'est ainsi que, dans les mœurs, la finance, les relations de famille ou de travail, partout, du haut en bas de l'échelle sociale, ce « commandement » est en fait le seul qui fasse loi.

Le principe divin

Malheureusement pour les hommes, si habiles à dissimuler, il existe une autre règle qui déjoue tous ces calculs et que Dieu formule ainsi : « *Sachez que votre péché vous trouvera* ». (Nombres, chapitre 32, verset 23)

Ces victimes de l'alcoolisme, de la drogue ou de désordres sexuels, qui encombrant les hôpitaux, leur péché les a trouvés. Cet homme qui s'est suicidé en sortant du casino, cet autre emprisonné après un hold-up manqué, cette femme prise en flagrant délit de vol dans un supermarché, leur péché les a trouvés.

Et si les circonstances ne trahissent pas le criminel ou le délinquant, si la police ne le découvre jamais, la conscience est là qui le dénonce ; cette conscience, endormie parfois au moment de la faute, s'est réveillée et parle si fort qu'elle fait de la vie du coupable un tourment continu. Son péché l'a trouvé.

Et si la conscience est éteinte ? Quand sur la terre les gens et même nos proches auraient tout ignoré, quand le coupable aurait emporté son secret dans la tombe, voilà que devant le tribunal de Dieu se trouve écrit tout ce qu'il a pensé, dit ou fait. Tout est dévoilé, mis au grand jour. Son péché l'a trouvé.

Si on peut passer à côté des lois humaines, on ne peut se soustraire à la loi divine qui condamne tout mal, à la justice de Dieu qui est absolument sainte, à l'œil de Dieu qui lit au plus profond des cœurs. « *Il n'y a aucune créature qui soit cachée devant Lui, mais toutes choses sont nues et découvertes aux yeux de celui à qui nous avons affaire*. » (Épître aux Hébreux, chapitre 4, verset 13)